

Syndicat des Transports d'Ile-de-France

Délibération n° 2007/0222

Séance du 28 mars 2007

**ORIENTATIONS POUR UN
SCHEMA DIRECTEUR DE L'INFORMATION VOYAGEUR**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 07 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU le décret n° 59-157 du 07 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports en Ile-de-France ;

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU les articles R 2334-10 à 2334-12 et R 4414-1 à R 4414-2 du code général des collectivités territoriales relatifs au produit des amendes ;

VU le rapport n° 2007/0222;

VU l'avis de la commission de la qualité de service et du plan de déplacements urbains du 21 mars 2007,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

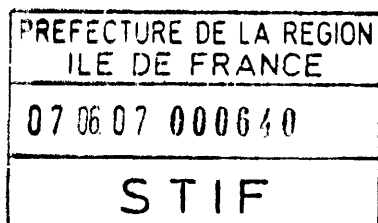
ARTICLE 1 : Les orientations pour un Schéma Directeur de l'Information Voyageur jointes à la présente décision sont approuvées.

ARTICLE 2 : Les modalités de mise en œuvre des premières orientations pour un schéma directeur portent, au titre de l'année 2007, sur :

- la finalisation et la mise en place de deux premières chartes de l'information voyageur du STIF relatives d'une part aux supports et contenus d'information voyageurs et d'autre part aux domaines de responsabilité et processus d'échanges des informations ;
- le lancement des actions prioritaires proposées par les collectivités locales et les transporteurs ;
- la reprise en maîtrise d'ouvrage directe par le STIF des missions d'information communautaire aujourd'hui exercées par l'association AMIVIF.

ARTICLE 3 : Un premier bilan de ces mesures ainsi que le projet de schéma directeur sera présenté à un prochain Conseil début 2008.

ARTICLE 4 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.



Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France


Jean-Paul HUCHON